

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du vendredi 27 Mars 2009**

L'an deux mil neuf  
et le vingt sept Mars

à vingt heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René GIRARD, Maire.

**Membres présents : 14.** GIRARD René, BISENIUS-PENIN Carole, BOHNENBERGER Philippe, CRAST Cyrille, FANIEL Thierry, FOUSSE Magali, GUILBERT Catherine, MASSENAT Daniel, MICHAUX Gilles, PIERSON Christophe, STRATAKIS Georges, TORLOTTING Gérard, WATIEZ Jean-Marie, WOLFRAM Marcel.

**Membres absents excusés : 1.** GRISPINO Salvatore.

**Procuration de vote : 1.**

**Secrétaire de séance :** FANIEL Thierry

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de supprimer le point n° 2 et ajouter le point n° 12.

**0. APPROBATION A L'UNANIMITE DU PRECEDENT COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**1. ASSURANCE - REMBOURSEMENT D'UN SINISTRE**

Suite à des dommages occasionnés sur du mobilier urbain rue Somgué par un automobiliste, l'assurance Groupama nous a adressé un chèque bancaire de 2 023,52 €uros pour indemnisation.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant de l'indemnisation du sinistre.

Cette somme sera encaissée à l'article 7788 « Recettes exceptionnelles ».

**2. POINT RETIRE**

**3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008**

Le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2008, dont la balance générale de l'exercice est la suivante :

**Section de Fonctionnement**

Recettes : 2 876 739,98 €

Dépenses : 402 686,34 €

Excédent de fonctionnement de clôture : 2 474 053,64 €

**Section d'Investissement**

Recettes : 216 900,93 €

Dépenses : 283 384,44 €

Déficit d'investissement de clôture : -66 483,51 €

Dépenses : 283 384,44 €  
Déficit d'investissement de clôture : -66 483,51 €

**Résultat global** : 2 407 570,13 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2008.

#### **4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008**

La procédure se déroule conformément aux articles L 2541-13, L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2008, dont un extrait des comptes est parvenu à chaque Conseiller Municipal afin qu'il puisse l'examiner et formuler leurs observations en cours de séance.

La balance générale de l'exercice 2008 est la suivante :

##### **Section de Fonctionnement**

Recettes : 2 876 739,98 €  
Dépenses : 402 686,34 €  
Excédent de fonctionnement de clôture : 2 474 053,64 €

##### **Section d'Investissement**

Recettes : 216 900,93 €  
Dépenses : 283 384,44 €  
Déficit d'investissement de clôture : -66 483,51 €

**Résultat global** : 2 407 570,13 €

Hors de la présence de M. René GIRARD, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2008.

#### **5. FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES LOCALES POUR 2009**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide maintenir les taux d'imposition comme l'année 2008 :

Taxe d'habitation : 7,66 %  
Taxe Foncière bâti : 9,60 %  
Taxe Foncière non bâti : 29,20 %

#### **6. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2009**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité  
- Décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2009

	2009
FABRIQUE DE L'EGLISE DE FEVES	840 €
A.S. LES COTEAUX	1600 €

LEVER DE RIDEAU	500 €
FED. NAT. ANDRE MAGINOT	80 €
CLUB INTERAGES	1600 €
APEI	80 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE	4118 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	1258 €
LA PREVENTION ROUTIERE	80 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	100 €
DOMINO	3470 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG MAIZ.LES METZ	100 €
CROIX ROUGE	80 €
CLUB DE PETANQUE DE FEVES	1600 €
EN ROUTE POUR LA VIE TALANGE	40 €
A.C.S.L SEMECOURT	500 €
AU PRE DU COEUR	100 €
ACCUEIL ET LOISIRS PLESNOIS	6000 €
JUDO CLUB DE SEMECOURT	500 €
POMPIERS DE NORROY-LE-VENEUR	150 €

## 7. ACTUALISATION DU TARIF DE LOCATION DU FOYER COMMUNAL 2009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs comme l'année passée :

### Location du foyer :

Vin d'honneur sans cuisine	40 Euros
Vin d'honneur avec cuisine	50 Euros
Repas 1 <sup>er</sup> journée	70 Euros
Repas 2 <sup>ème</sup> journée	45 Euros
Arrhes à la réservation	15 Euros
Caution	150 Euros

*Pour les personnes extérieures à Fèves, les tarifs location ci-dessus seront multipliés par deux.*

### Tarif nettoyage du foyer :

Jours ouvrés	15 Euros/l'heure
Jours fériés	30 Euros/l'heure

## 8. TARIF DES CONCESSIONS TRENTENAIRE DU CIMETIERE, DU COLUMBARIUM TARIF DES CASES ET DES CAVEAUX POUR 2009

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir le prix de la concession trentenaire à : **76 €**,
- **DECIDE** de maintenir le prix de la case (4 urnes maxi) à : **736 €**,
- **DECIDE** de maintenir le prix des caveaux à : **719 €**.

Les différentes recettes seront inscrites au budget communal à l'article 70311.

## 9. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2008

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008

- constate que ce compte fait apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 2 474 053,64 €,
- constate que la section d'investissement enregistre un déficit cumulé d'exécution de 66 483,51 €,
- constate que ce déficit doit être modifié des restes à réaliser en dépenses de 400 000 € et des restes à réaliser en recettes de 0 €, pour s'établir à un déficit de 466 483,51 €,
- DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé en couverture du déficit d'investissement cumulé à hauteur de 466 483,51 € (article 1068).

L'excédent de fonctionnement cumulé disponible de 2 007 570,13 € sera repris en report à nouveau créditeur de la section de fonctionnement (article 002).

## 10. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif pour l'exercice 2009 dont un extrait des comptes est parvenu à chaque Conseiller Municipal afin qu'il puisse l'examiner et formuler ses observations en cours de séance. Il rappelle les termes de la délibération du 27 novembre 1996 concernant le choix du niveau de vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Adopte le budget primitif de l'exercice 2009 dont la balance générale est la suivante :

### Section de Fonctionnement

Dépenses :	2 903 000,00 €
Recettes :	2 903 000,00 €

### Section d'Investissement

Dépenses :	4 117 204,00 €
Recettes :	4 117 204,00 €

## 11. QUESTIONS DIVERSES

- Avis sur le programme de renaturation du Billeron. Un avis favorable est émis sur la déclaration d'intérêt général des travaux de renaturation et de lutte contre les inondations du Billeron.
- Enquête sur la régulation des chemins et sentiers.
- Réunion des propriétaires pour la deuxième tranche du chemin pédestre.
- Réunion des propriétaires de la zone 1AU, conclusions à voir ensuite.
- Réunion à venir pour le presbytère, l'annexe paroissiale et les abords, avec également la communauté de communes pour prendre la mesure du projet.

## 12. ELABORATION DES CARTES DE BRUIT ET DES PLANS DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (P.P.B.E.)

Monsieur le Maire expose que les cartes de bruit et les plans de prévention du bruit dans l'environnement (P.P.B.E.) sont des obligations prévues par un décret du 24 mars 2006 issu de la directive européenne du 24 juin 2002.

Pour les agglomérations de plus de 250 000 habitants, les cartes de bruit devraient être réalisées pour le 30 juin 2007 et les P.P.B.E. pour le 18 juillet 2008.

La Commune de Fèves est intégrée dans l'agglomération messine au sens INSEE et donc dans l'obligation d'établir ces documents.

Après plusieurs réunions en Préfecture, la présentation par l'intermédiaire de Monsieur Chantraine de la Direction Départementale de l'Équipement permettant de disposer d'un état des lieux des nuisances sonores liées aux infrastructures dans un premier temps, et dans un second temps de les hiérarchiser et de trouver les solutions pour y répondre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Propose à la Communautés de Communes de Maizières-Lès-Metz de prendre l'élaboration des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement (P.P.B.E.).

Le Maire,  
René GIRARD

